CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Adresse des citoyens de la commune de Condom, département du Gers, au Conseil des Anciens.

Séance du 19 messidor an 7.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Si nous n'avions qu'à vous adresser des félicitations et des actions de graces sur les mesures de salut public que vous venez de prendre; si nous nous bornions à des hommages vains, à des stériles louanges sur l'énergie et le grand caractère que vous avez développés, aurions-nous rempli la tâche que nous imposent les circonstances graves dans lesquelles nous nous trouvons, et serions-nous quittes envers la patrie? Non sans doute: et s'il est vrai que nos langues soient enfin déliées, et que

les fers auxquels on avoit condamné nos pensées soient brisées ; si le grand jour des révélations est arrivé, nous vous devons la vérité, et nous vous la dirons avec toute la franchise et l'austérité qui caractérisent de vrais républicains.

Voulez-vous sauver tout-à-fait la patrie (et la conduite que vous tenez nous en est un sûr garant)? point de demi-mesures, point de conciliation et de traité avec les hommes que vous avez signalés comme les auteurs de tous nos maux. S'ils sont coupables, et l'opinion publique les poursuit et les accuse, nous vous demandons qu'ils subissent la peine due au plus affreux de tous les crimes, celui de lèse-nation. Quels qu'ils soient, ou premiers magistrats de la République, qu'ils ont indignement trahie, ou chefs de nos armées qu'ils ont perfidement désorganisées ; ou mandataires infidèles du peuple, ou agens du gouvernement, qu'ils ont despotiquement servi, nous réclamons veangeance de leurs attentats. Oui, vengeance ! et ce cri terrible doit retentir encore plus haut qu'à ces derniers jours de deuil et de tristesse : les cruels ! ils nous ont fait plus de mal que les vils sicaires de Rastadt. Ils nous ont assassinés en masse ; ils ont fait égorger par milliers nos braves défenseurs ; ils les ont fait périr de faim et de misère. Vengeance donc des généraux encore plus atteints de trahison que d'ineptie, des dilapidateurs sans front engraissés de la plus pure substance de l'état, qui ont trafiqué du sang du soldat, et spéculé sur la misère publique. Vengeance de ces pillards infames qui ont dévoré à eux seuls et en peu de jours les ressources immenses des républiques amies et confédérées. Nous demandons à grands cris, au nom de la patrie cruellement immolée, que tous ces scélérats soient mis en jugement, et que, cités devant un tribunal redoutable, ils rendent le compte le plus rigoureux de leur gestion. Et où en serions-nous, si de simples destitutions, si des démissions combinées étoient la seule peine ré-

servée aux auteurs des plus grands délits nationaux ; si une retraite paisible et tranquille pouvoit être le prix du sang français qu'ils ont fait verser ; du trésor public qu'ils épuisé ; de la persécution des patriotes qu'ils ont abbreuvés de dégoûts et d'amertumes ; de la souveraineté du peuple qu'ils ont foulée aux pieds ; de la représentation nationale qu'ils ont méconnue et avilie? Citoyens législateurs, ne perdez pas par une molle condescendance le fruit de cette heureuse crise que vous avez opérée, et qui doit décider des destinées de la République. Songez que, si vous voulez tirer l'esprit public de l'état de torpeur et d'anéantissement où il est plongé, il ne faut point par des actes de foiblesse enhardir le crime et les tyrans. Vous devez un grand exemple de justice et de vengeance nationale. Que tout dépositaire de la confiance publique, quel qu'il soit, qui seroit tenté de prévariquer désormais dans ses fonctions, tremble au moment où la foudre vengeresse partira de vos mains ; et qu'il apprenne, une bonne fois pour toutes, que la responsabilité n'est plus un vain mot.

Voilà ce qu'attend de vous, sans délai, et ce qu'exige impérieusement le salut de la patrie. Mais ce n'est pas à cela seul que se bornent vos obligations et vos devoirs. Vous devez rétablir l'ordre dans les finances ; assurer et presser la rentrée des contributions ; trancher au vif dans les dépenses somptuaires et inutiles ; réduire les salaires publics dans la juste proportion que demandent les besoins de l'état. Vous devez l'exemple en ce genre, et nous vous félicitons de vous en être déja occupés. Vous nous devez un code civil depuis si long-temps attendu, pour sortir de ce dédale inextricable de lois où nous nous égarons tous les jours davantage ; un plan d'éducation praticable et solide, sans lequel nous voyons les générations à venir menacées de tomber dans l'ignorance et la barbarie. Nous attendons que les fonctionnaires purs et énergiques qui n'ont pas démérité, victimes honorables du despotisme directorial, soient rendus

593

glorieusement à leur poste. Vous assurerez la liberté de la presse, qui est la sauve-garde de la liberté, en comprimant la licence qui pourroit en être la suite ; et, par une juste conséquence, vous favoriserez et protégerez la réunion des patriotes paisibles qui voudront s'assembler pour raviver et soutenir l'esprit public. Vous ferez cesser le règne des intrigans et des ambitieux, et vous chercherez le mérite par-tout où il se trouvera, pour le produire au grand jour, ainsi que vous venez d'en donner le plus bel exemple dans la personne du directeur que vous avez appelé du fond de nos contrées, du département des Landes.

En un mot, vous établirez entre vous et le Directoire régénéré ce concert d'opérations et de zèle pour le bien commun, qui seul peut assurer la tranquillité, le règne des lois, et reporter la République à ce haut période de grandeur et de gloire dont elle n'auroit pas dû décheoir.

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! VIVE LA CONSTITUTION DE L'AN TROIS !

Suivent les signatures.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.